



Politique
de dénonciation

Introduction

Notre Code de conduite professionnelle énonce nos valeurs et nous incite à travailler selon les normes que nous nous sommes fixées en tant qu'entreprise. Nos méthodes de travail nous permettent de nous protéger tout en créant un environnement dans lequel l'équité, l'intégrité et le respect sont des bases communes.

Il est donc de notre devoir à toutes et à tous de s'assurer qu'il en soit ainsi. Nous avons un rôle à jouer pour que nos valeurs et nos méthodes de travail restent pertinentes dans nos activités quotidiennes. Parfois, cela signifie qu'il faudra faire face à des situations délicates, en contestant des comportements ou des pratiques que nous jugeons incorrects.

Dans ce cas, il est important de savoir que l'entreprise sera toujours à nos côtés. Il faut parfois du courage pour défendre ce qui est juste, et nous voulons que vous sachiez que nous vous soutenons en ce sens.

Objectifs de la politique

En tant qu'entreprise, Keller s'engage à protéger les personnes qui défendent ses principes et à veiller à ce qu'aucune mesure de représailles ne soit prise à leur encontre. Tout ce que nous demandons, c'est que votre préoccupation soit sincère. Nous traitons chaque inquiétude avec sérieux, en menant des enquêtes et en prenant les mesures appropriées. Le fait de se livrer à des activités illégales ou de porter atteinte à nos valeurs peut entraîner des mesures disciplinaires ou correctives, pouvant aller jusqu'au licenciement.

En tant que membre du personnel, ou en tant que personne évoluant dans les locaux de Keller, vous pouvez être témoin d'un comportement répréhensible ou en suspecter l'existence.

Cette politique sert de guide sur ce que vous devez faire si vous découvrez une mauvaise conduite au travail. Elle fournit une procédure interne claire et confidentielle qui vous permet de signaler vos préoccupations. Son but est de vous aider à signaler vos inquiétudes à une personne en mesure d'enquêter et de traiter le problème de manière indépendante et sans délai.

À titre indicatif, une faute professionnelle comprend toute infraction pénale, toute violation de la loi, toute erreur judiciaire, tout danger pour la santé et la sécurité d'une personne, tout dommage à l'environnement, toute dissimulation délibérée de ce qui précède ou toute violation délibérée de notre Code de conduite professionnelle. Vous devez également être raisonnablement convaincu qu'une telle divulgation est dans l'intérêt public. Cette politique n'est pas destinée aux questions opérationnelles générales, qui doivent être abordées de la manière habituelle avec votre supérieur hiérarchique.

Signaler un problème sur le lieu de travail

Si vous souhaitez signaler une préoccupation réelle, essayez d'en parler dès que possible, idéalement à votre supérieur hiérarchique. Si cela vous met mal à l'aise ou si vous préférez parler à quelqu'un d'autre, vous pouvez contacter le Responsable local de l'éthique et de la conformité ou un membre des équipes RH ou juridiques locales.

Si vous ne souhaitez pas parler à quelqu'un sur votre lieu de travail, vous pouvez utiliser une ligne de signalement confidentielle gérée par Safecall, une entreprise indépendante spécialisée dans le traitement des problèmes au travail. Cette ligne d'assistance est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et votre demande peut être traitée dans de nombreuses langues. Vous pouvez contacter Safecall des manières suivantes :

- Par téléphone : vous trouverez une liste des numéros à contacter sur <https://www.safecall.co.uk/en/file-a-report/telephone-numbers/> et dans notre Code de conduite professionnelle
- Par e-mail : vous pouvez contacter keller@safecall.co.uk
- En ligne : vous pouvez envoyer un rapport sur <https://www.safecall.co.uk/en/file-a-report/>

Votre interlocuteur prendra connaissance des détails relatifs à votre problème et enverra un rapport à Keller.

Quelle que soit la manière dont vous signalez votre problème, celui-ci sera examiné sans délai et la personne chargée de l'examiner fera en sorte de respecter votre confidentialité. Vos préoccupations seront traitées sérieusement et, le cas échéant, vous serez tenu informé des mesures prises par la suite.

Vous ne risquez aucun licenciement ou désavantage pour avoir signalé une préoccupation réelle et raisonnable concernant une mauvaise conduite sur votre lieu de travail. Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre de toute personne qui vous traite de manière injuste parce que vous avez signalé un problème.

Portée

Cette politique s'applique à :

- toutes les entités juridiques que Keller Group plc détient en totalité, dans lesquelles il a une participation majoritaire ou dont il a le contrôle opérationnel global.
- tous les fournisseurs et tiers associés au groupe Keller

Gouvernance

Le Comité social et communautaire et le Comité d'audit et de risque du conseil d'administration de Keller Group plc assurent la supervision de cette politique.

Responsabilités

Cette politique s'applique à tous les individus qui sont membres du personnel ou qui travaillent pour le compte d'une entreprise du groupe Keller, notamment les entrepreneurs, le personnel temporaire et les intérimaires.

Informations complémentaires

Code de conduite professionnelle

Code de conduite professionnelle pour la chaîne d'approvisionnement

Historique des modifications du document

Statut de la politique	FINAL
Date de publication	01/01/2016
Dernière version révisée et mise à jour	Juillet 2022
Propriétaire de la politique	Secrétaire général du groupe et conseiller